



MERCUROL
VEAUNES

Cœur du Pays de l'Hermitage

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MERCUROL-VEAUNES

Séance du 04 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 04 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2019

Présents : BRUNET Michel, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, ACHARD Arnaud, ASTIER Fabrice, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, DESSITE Alain, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, RABEYRIN Robert, RIOUX Serge, THEOLAIRE Joël, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : DUMAS Olivier pouvoir à THEOLAIRE Joël, GIOVANE Caroline pouvoir à RABEYRIN Robert, SANDON Alain pouvoir à DAUJAN Nicolas, TROUILLET Vanessa pouvoir à FAURE Christophe.

Absentes : CASO Myriam, DEBEAUX Laetitia.

Secrétaire de Séance : Mme BARRE Sylvie

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2019 est approuvé.

SYGRED (SYNDICAT DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LA DROME) – ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le SYGRED (SYndicat de Gestion de la Ressource en Eau dans la Drôme) a déposé une demande en vue d'obtenir une autorisation unique de prélèvements pour l'irrigation à des fins agricoles, dans le bassin versant topographique du secteur Drôme des Collines (hors prélèvement dans le Rhône ou l'Isère) pour une durée de 3 ans, sur 42 communes du Département de la Drôme et 4 communes du département de l'Isère. A travers cette demande il représente tous les irrigants agriculteurs ou syndicats d'irrigation.

L'enquête publique a lieu du 11 février au 14 mars 2019 inclus.

Le Conseil donne un avis favorable à ce dossier, avec 21 voix pour et 5 absentions (Daniel BETTON, Franck BRECHBÜHL, Véronique GRANGER, Annie GUIBERT et Serge RIOUX).

ARCHE AGGLO – CONVENTION DE SOUTIEN TECHNIQUE

La commune a adhéré en 2018 au service soutien technique d'ARCHE Agglo pour la gestion de la voirie et ses dépendances, qui propose une mission d'assistance technique et de conseil.

La mission de soutien technique aux communes donne lieu à rémunération de l'Agglomération. Cette participation de la commune, est calculée ainsi:

- pour des travaux de moins de 12 520 € HT: rémunération de 1/10^{ème} du montant HT des travaux réalisés, + 3 % de ce même montant (exemple pour 10 000 € de travaux, montant de la rémunération = 1 000 € + 300 €, soit 1 300 €)
- à partir de 12 520 € HT, application d'un forfait de 1 252 € + 3% du montant HT des travaux réalisés (exemple pour 20 000 € de travaux, montant de la rémunération = 1 252 € + 600 € = 1 852 €)
- Conseils techniques, administratifs, montage des marchés à bons de commande et accords-cadres, tarification à la ½ journée ou à la journée, en fonction du temps réellement passé par le technicien : ½ journée est de 200 € HT et journée de 400 € HT

Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à ce service de soutien technique aux communes pour l'année 2019.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – CONVENTION AVEC LA VILLE DE TAIN

L'agglomération d'assainissement de Tain l'Hermitage dont fait partie la commune de Mercurool procède actuellement à la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées.

Les enjeux principaux techniques et administratifs de l'étude concernent :

- L'amélioration de la performance globale du système d'assainissement de l'agglomération
- L'amélioration de la connaissance du patrimoine en place dont l'intérêt est renforcé par les enjeux techniques cités plus haut ;
- La mise en place d'un plan de gestion (avec programme de travaux) à l'horizon 20 ans, en prenant en compte les besoins de travaux sur les réseaux (renouvellement, réhabilitation, extension) et sur les ouvrages (construction, réhabilitation) du système d'assainissement de l'agglomération ;
- La régularisation de l'autorisation administrative du système d'assainissement et la mise à jour du plan de zonage d'assainissement Eaux Usées / Eaux Pluviales.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de signer la convention proposée par la Ville de Tain l'Hermitage afin de fixer les modalités de répartition financière de la réalisation du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération Tain-l'Hermitage – Mercurool-Veaunes entre les deux Communes.

Le coût total de l'étude est estimé à 155 750 € HT. Des demandes de subventions ont été déposées à l'Agence de l'Eau et au Département.

La répartition financière se fera entre les deux Communes après déduction des subventions perçues de la façon suivante :

- Tain l'Hermitage : 75 %
- Mercurool-Veaunes : 25 %

CDG 26 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION

Le Centre de Gestion de la Drôme propose aux collectivités d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Ces missions sont confiées à un intervenant qualifié de la cellule sécurité et conditions de travail du CDG 26, intervenant en qualité d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI).

A ce titre,

- il est chargé de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la fonction publique territoriale,
- il propose à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels et en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaires,
- il donne un avis sur les règlements et consignes (ou tout autre document) que l'autorité envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité,
- il assiste avec voix consultative, aux réunions du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) et participe à la délégation chargée de l'enquête en matière d'accident,
- il intervient, en cas de désaccord entre l'autorité territoriale et le CHSCT dans la résolution d'un danger grave et imminent,
- chaque intervention de l'ACFI donne lieu à la rédaction d'un rapport, d'un compte rendu ou d'un relevé de mesure urgente adressé à l'autorité territoriale de la collectivité ainsi qu'au médecin de prévention.

Le tarif forfaitaire de ce service, comprenant les inspections, les déplacements et les frais administratifs, s'élève à 588 €.

Le conseil accepte, à l'unanimité, la mission proposée par le Centre de Gestion de la Drôme.

PERSONNEL - PARTICIPATION FINANCIERE « GARANTIE PREVOYANCE »

La commune adhère depuis de nombreuses années à un contrat de prévoyance collective maintien de salaire auprès de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) proposant une garantie de 90 % des indemnités journalières + l'invalidité avec un taux à 1,66 % en 2019 à la charge exclusive de l'agent.

Celui-ci permet aux agents titulaires de la collectivité de compléter leur salaire en cas d'arrêt de travail de plus de 90 jours.

Le Conseil, considérant l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion, décide à l'unanimité, de verser une participation mensuelle de 10 € à compter du 1^{er} avril 2019 à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

ACHAT DE TERRAIN

La propriétaire du terrain situé à proximité du rond-point de la sortie d'autoroute où se sont installés des gilets jaunes, puis des marginaux, informe par courrier avoir déposé plainte en Gendarmerie.

Elle est disposée à céder ce terrain à notre commune pour l'euro symbolique. Il s'agit des parcelles cadastrées A 1262 et A 1264 d'une superficie totale de 1178 m².

Le Conseil accepte, avec 25 voix et 1 abstention (Jean-Marc VESCOVI) d'acquérir ce terrain à l'euro symbolique.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h15.

Le Maire,
Michel BRUNET



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Brunet', followed by the official blue circular seal of the Municipality of Mercurol-Veunès. The seal contains the text 'MAIRIE DE MERCUROL-VEUNÈS' and '*26 Drôme*' around a central emblem.